Gestion d'actifs et marchés · Vers juil. 2029

Stratégie investisseurs de détail

La stratégie européenne pour les investisseurs de détail revoit les règles de conception et de distribution des produits d'épargne. Les mesures d'application sont attendues à partir de juillet 2029. Elles portent sur le rapport qualité-prix des produits, la rémunération des distributeurs et l'information des clients.

DATE D'APPLICATION	QUI LE DEMANDE	À QUI VOUS RÉPONDEZ	NATURE DE LA DEMANDE
Vers juil. 2029	Législateur européen, ESMA et EIOPA	AMF et ACPR	Marchés et épargne

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

- **Société de gestion** (fond plein)
- **Banque privée** (fond plein)
- **Assureur** (fond plein)
- Grand groupe bancaire (pointillé)
- Banque de taille moyenne (pointillé)
- Mutuelle et prévoyance (pointillé)

Fond plein : concerné. Pointillé : selon le statut ou l'activité.

REPÈRES

Le calendrier du texte.

18 déc. 2025	30 juil. 2026	1er oct. 2027	Vers juil. 2029
Accord provisoire entre le Parlement et le Conseil	La Commission demande l'avis de l'ESMA	Avis technique de l'ESMA	Mesures d'application

LE DÉTAIL

Ce qui change.

Quatre thèmes pour les producteurs et les distributeurs

VERS JUILLET 2029

PRODUITS	CONSEIL	RÉMUNÉRATIONS	INFORMATION
• Évaluation du rapport qualité-prix	• Meilleur intérêt du client • Évaluation de l'adéquation	• Encadrement des incitations versées aux distributeurs	• Document d'informations clés revu

Le Parlement et le Conseil sont parvenus à un accord provisoire le 18 décembre 2025. Selon le calendrier indiqué par la Commission, les votes finaux étaient attendus au quatrième trimestre 2026 et la publication au Journal officiel au plus tard en janvier 2027, suivie d'une transposition en 24 mois.

Le 30 juillet 2026, la Commission a demandé à l'ESMA un avis technique, attendu pour le 1er octobre 2027, sur les mesures de niveau 2 : rapport qualité-prix, incitations, meilleur intérêt du client, adéquation, document d'informations clés. Ces mesures s'appliqueraient à partir de juillet 2029.

NOTRE LECTURE

Le rapport qualité-prix oblige à comparer, produit par produit, les coûts et la performance à des références. Les données existent, mais elles sont dispersées entre producteurs, distributeurs et teneurs de compte. Les réseaux qui distribuent des produits de tiers dépendront de la qualité des données reçues.

CE QUE NOUS FAISONS

Inventaire des données de coûts et de performance par produit, rapprochement entre producteurs et distributeurs, adaptation des reportings et des documents d'information.

Épargne | PRIIPs | Distribution

BANQUE PRIVÉE ET GESTION D'ACTIFS→

POUR ALLER PLUS LOIN

Sources officielles.

Commission européenne, demande d'avis à l'ESMA, 30 juillet 2026	https://www.esma.europa.eu/sites/default/files/2026-08/Call_for_advice_on_RIS_to_ESMA.pdf

Liens vérifiés le 23 novembre 2026.